

Compte rendu du CE de l'IUFM du 29 Novembre

Déclaration préalable de la FSU au Conseil d'école

Résultats aux élections du collège des usagers du conseil d'école :

Voir le bulletin en feuille annexe.

Intervention de la FSU pour dénoncer les conditions de vote des usagers : les stagiaires n'ont quasiment pas pu voter car non présents sur les sites le jour du scrutin, notamment dans l'Oise. Nous sommes revenu sur le vote par correspondance, mais qui n'est pas possible depuis l'intégration des IUFM aux Universités (un texte de 1985 l'interdit...).

1. Le budget 2011 : Vote CONTRE

Au delà d'un débat très technique, le budget est en baisse de 12% par rapport à l'année dernière. Les coupes se feront sur des dépenses non incompressibles (chauffage, électricité, salaires des IATOSS, immobilier, etc, ne seront pas ponctionnés). Plus rien pour la formation continue. Le référentiel des enseignants-chercheurs Nous avons dénoncé la diminution du budget de l'éducation nationale ainsi que celle des IUFM, concernant la formation des enseignants.

Votes : 17 POUR, 3 ABSECTIONS, 1 CONTRE

2. Publication des postes d'enseignant-chercheur.

3. Recherche :

Suite à notre intervention lors du dernier CE de l'IUFM, un point sur l'état de la recherche à l'IUFM d'AMIENS a été fait.

Questions diverses :

- La présence des étudiants les jours de grève ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des étudiants et de la prise en compte de l'assiduité dans le contrôle des connaissances comme le précisait un communiqué de la présidence de l'uPJV.
- Le dispositif 1000 bourses pour 1000 futurs enseignants que le conseil régional de Picardie avait mis en place pour promouvoir le métier d'enseignant est suspendu et ne sera pas relancé, faute de moyens. La formation des maîtres ne semble plus au coeur des préoccupations du Conseil Régional de Picardie.
- **Les inscriptions à l'IUFM** : le décret qui imposait une date limite pour les inscriptions des étudiants à l'IUFM a été abrogé.

Les chiffres du nombre d'étudiant inscrits dans les différents parcours n'ont apparemment pas évolué.

- **Résultat des admissibilités des PE en Picardie :**

165 admissibles en Picardie au CRPE pour 65 postes d'ouverts.

Déclinaison par département :

OISE : 37 admissibles dont 3 relevant d'une autre académie

AISNE : 32 admissibles dont 2 relevant d'une autre académie

SOMME : 70 dont 1 relevant d'une autre académie.

Le reste des candidats admissibles sont des candidats libres.

1 admissible au concours de recrutement de l'enseignement privé.

Concernant les étudiants inscrits dans une formation en Picardie mais qui ont fait le choix de passer le concours dans une autre académie (Créteil le plus souvent)¹ : ces étudiants doivent faire un stage (qui rentre dans l'évaluation du Master) dans leur académie de formation. Le recteur de l'académie de Créteil ne pouvant pas accueillir tous les admissibles. La question n'étant pas encore tranché, nous attendons des réponses du Ministère de l'éducation nationale puis du rectorat de l'académie d'Amiens.

- **Étudiants non-admissibles au CRPE 2011 :**

Ces étudiants doivent pouvoir continuer leur formation à l'IUFM. Pour valider leur master, ils doivent suivre un stage. Les stages en responsabilité (les fameux stages 108 heures) n'étant réservés qu'aux étudiants admissibles au concours, qu'en est-il des non-admissibles ? Ces étudiants pourront suivre un stage de pratique accompagnée dans des classes de MAT ou de PEMF. Les critères d'évaluation de ces stages ne sont pas de la pratique mais correspondent à une analyse de sa pratique ou de son observation a posteriori.

- **Concernant le CLES** (certification en langue) qui va être exigées pour passer le CRPE. Une formation sera proposé à AMIENS en langue ANGLAIS, elle sera gratuite. Pour les autres langues, la formation ne sera disponible que sur l'Université LILLE-3.

- **Les travaux sur le site de l'IUFM de Beauvais :**

Ils suivent leur cours... et devraient être terminé pour la rentrée. La question d'une restauration sur le site de Beauvais reste entière. Pour le moment, nous n'avons aucune garantie qu'elle subsistera sur le site. La gestion des locaux et donc de la cantine ne relève plus de la compétence de l'IUFM.

- **Les frais de déplacement des étudiants durant les périodes de stages (M1 et M2).**

Nous réclamions des frais de déplacement pour tous les étudiants envoyés en stage. En effet, les stages font partis intégrante de la formation, il n'est donc pas normale ni juste que des étudiants se voient déboursier de leurs poches, qui pour beaucoup sont loin d'être pleines, des sommes importante en terme de déplacement. Pour cela, nous avons déposé une motion qui sera étudié lors du prochain conseil d'administration (CA) de l'Université. Le problème est que l'Université n'a pas la compétence pour rembourse des frais de stage aux étudiants. L'affaire est donc à suivre, mais nous ne lâcherons pas.

De même pour les étudiants de Beauvais qui sont obligé, à leur frais, de se déplacer quasiment quotidiennement d'un site à l'autre (de l'IUFM à la FAC et inversement) et cela à leurs frais ! Cette question reste en débat, mais nous l'avons posé et signalé. Ce ne sont pas aux étudiants de payer le prix de ces travaux et payant les déplacements de leur poche.

Les questions qui restent en suspend :

- Des garanties sur le futur des antennes IUFM de Beauvais et Laon.
- Des frais de déplacements pour les étudiants lors de leurs stages.
- Indemnités pour les déplacements obligatoires et inhérents à la formation des étudiants du site de Beauvais.
- L'étude du rétablissement d'une commission mixte (direction – syndicat) afin de traiter des demande de transfert de site de formation des étudiants, comme cela se faisait auparavant.

Résultats aux élections du collège des usagers du conseil d'école :

1 Voir le courrier du SNUipp-FSU adressé au Ministre de l'éducation nationale.

Succès pour la FSU aux élections à l'IUFM

	Inscrits	Votants	Taux de participation	Exprimés	FSU-UNEF	SGEN-CFDT
Dans l'académie	1405	152	10,60%	149	115	34
OISE	253	40	15,00%	38	34	4
AISNE	216	58	26,30%	57	53	4
SOMME	936	54	5,70%	54	28	26

La FSU a remporté 3 sièges de titulaire sur 4.

Il y aura donc 3 représentants des usagers au Conseil d'école pour vous représenter.